LIENS ENTRE TERRORISME ET CRIMINALITE TRANSNATIONALE ORGANISEE

OFFICE CENTRAL DE REPRESSION

DU TRAFIC ILLICITE DES STUPEFIANTS

CAS DU SAHEL

Présenté par le Contrôleur

Général de Police ***Boubacar Issaka Oumarou***

Directeur de L'OCRTIS

Le sahel est depuis plusieurs années une zone de prédilection pour divers trafics parmi lesquels la drogue, les produits pharmaceutiques contrefaits, les armes, les migrants, trafic d'êtres humains, etc.

La superficie des 05 pays du G5 sahel (Niger, Mali, Mauritanie, Burkina Faso et Tchad) est de 5 090 725 ^{km2} pour une population estimée en 2015 à 135 millions d'habitants.

I- Des pays en proie à de puissants trafics de stupéfiants

Ces pays en pleine croissance démographique font face à une criminalité transnationale organisée extrêmement structurée en lien avec le terrorisme.

- **Les caractéristiques des réseaux sahéliens de trafic de stupéfiants**

De nombreux groupes criminels auxquels il convient d'attribuer l'appellation de narco terroristes sévissent dans les pays du sahel et ont une relation étroite aussi bien avec des groupes criminels impliqués dans la production et le trafic de drogues, notamment en provenance d'Amérique Latine qu'avec des groupes djihadistes dont ils financent directement ou indirectement les activités. Les caractéristiques de ces groupes sont les suivantes :

  - **Des cellules hiérarchisées autonomes mais soumises à un modèle pyramidal**
  - **Un recours marqué à la violence. Les violences liées aux cartels de drogue** dans les pays sahéliens se multiplient **avec des règlements de compte et des enlèvements**
  - **Un solide encrage politique dans certains pays**. Très fortunés, ces réseaux sont souvent très proches des milieux politiques et en mesure de corrompre des hauts fonctionnaires, des responsables des forces de défense et de sécurité et des hommes politiques de haut rang.
- **Des pays traversés par de multiples routes de stupéfiants et d'autres trafics transnationaux**
  - Il s'agit de pays de transit pour la cocaïne qui vient d'Amérique latine par le vecteur aérien, de la Guinée Bissau et des côtes mauritaniennes avant de repartir en Europe

- Les routes de la drogue sont souvent les mêmes qu'utilisent les trafiquants d'êtres humains, d'armes …etc
- Ce sont aussi des pays de transit pour la résine de cannabis
- Le trafic de tramadol se fait à grande échelle vers la Libye et le Maghreb
- Une faible riposte des services de répression pour diverses raisons

II- DES LIENS ETROITS AVEC LE TERRORISME

Si pendant longtemps les trafiquants de drogue ont été discrets au sahel, l'effondrement de l'Etat libyen ayant en partie conduit à la déstabilisation d'une grande partie du territoire malien et l'activisme de Boko Haram ont créé de profondes mutations.

En s'installant au sahel, le terrorisme a eu une influence certaine sur l'expansion du trafic de drogue et des autres grands trafics dont il tire en grande partie son financement. Ce lien se manifeste de plusieurs manières :

- **Par l'appui militaire que les groupes armés non étatiques apportent aux narco trafiquants en assurant l'escorte armée des convois de drogue**
- **Par l'adoption par les groupes armés non-étatiques actifs en Libye et par Boko Haram du tramadol comme drogue du combattant**

-12 juin 2011 accrochage à 20 km d'Arlit entre l'armée nigérienne et des trafiquants de drogue de retour de livraison avec la saisie de 640 kg de SIMTEX (pâte explosive),85 détonateurs,03 mitraillettes M80 de marque KORINOV ,04 AK47, des munitions et 240 000 dollars US. Cet arsenal serait destiné à des groupes djihadistes du nord Mali

-Le 02 juin 2015 la force barkhane et les forces armées nigériennes interceptent à la frontière algérienne après un rude combat un convoi de drogue ayant quitté le Mali. 1 401 kg de résine de cannabis saisis ;02 libyens et un malien ayant déclaré être combattant d'un groupe armé non étatique

-Affaire résine de cannabis
-Affaire conteneurs de Tramadol destinés au Niger interceptés à Cotonou (Bénin)

III- LIENS ETROITS EGALEMENT ENTRE TERRORISME ET LES AUTRES CRIMINALITES TRANSNATIONALES ORGANISEES

- **La mobilité des groupes terroristes par le biais de la migration irrégulière**.

Exemple : affaire Mahamat Darala et autres pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste

- **Le trafic d'armes et terrorisme**

-Total armes saisies en 2017 : 301 armes toutes catégories confondues dont des AK47, FM80, Lance-Roquette RPG7, Obus de 60 dans la région de Diffa et des PA (Tokarev, Facon, Imarator) AK47, M 80, FM, G3, Fusil FAL, Fusils à Pompe et de fabrication artisanale dans la région d'Agadez.

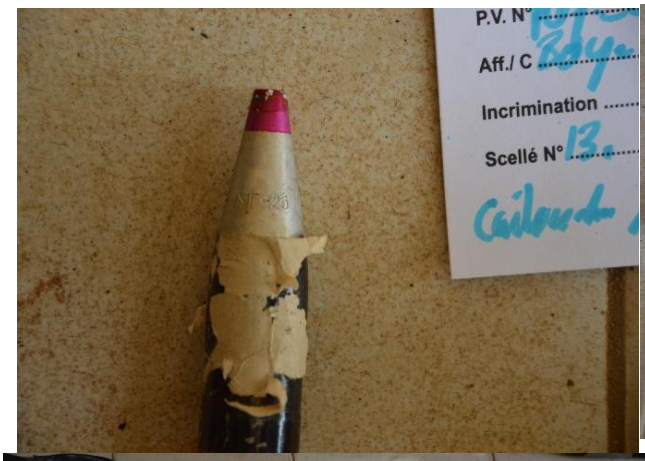

IV- EXEMPLES DE CAS A SURVEILLER

Un homme d'affaire sahélien de la région de GAO, très influent au Mali et dans les autres pays du sahel avec une fortune colossale estimée à plus de 20 milliards FCFA (environ 34 000 000 de dollars us). Il possède plusieurs sociétés au Mali avec des filiales au Niger et en Mauritanie. Cité comme le propriétaire d'Air Cocaïne, un avion qui a atterri en plein désert malien bourré de drogue dans les années 2000 avec la complicité de milieux officiels maliens.

Il serait le principal bailleur de fonds de groupes armés opérant au Sahel et notamment dans le nord Mali escortant la drogue à travers plusieurs couloirs de passage notamment ceux du nord Tahoua et Agadez. Il aurait une relation avec des groupes terroristes comme AL Mourabitoun (fusion entre MUJAO et d'autres groupes djihadistes)

Il est présent aussi au Niger à travers sa société de transport de passagers NOUR et une autre de transport de carburant.

En 2016, il fit enlever un député nigérien **lui-même impliqu**é (réputé également trafiquant de drogue) suite au détournement d'une cargaison entre Abalak et Agadez par un commando

Des informations non confirmées rapportent qu'il a des liens avec les ravisseurs de l'américain enlevé au cours de l'année 2017 à Abalak dans la région de Tahoua, au Niger.

En Conclusion, il s'agit d'un personnage clé ayant des liens à la fois avec le crime organisé et le terrorisme.

V- CONCLUSION

Afin de faire face à cette nouvelle forme de menace, le Niger a renforcé son dispositif législatif et institutionnel par :

-La mise en place d'un cadre juridique de lutte contre le terrorisme : l'ordonnance N°2011-12 du 27 janvier 2011

-La création d'un service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (SCLCT/CTO)

-La création d'un pôle judicaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme

-Par le renforcement de la coopération et l'échange d'informations entre le SCLCT/CTO et les autres agences opérationnelles comme l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiant et la Direction de la Surveillance du Territoire.